

ment vénitien. Il y en a des copies à la bibliothèque du roi. J'en ai donné l'analyse. Malheureusement cette analyse ne ressemble point à celle de Saint-Réal; et, ce qu'il y a de pis, c'est que ces rapports sont de 1619, et par conséquent ne peuvent avoir déterminé la cour d'Espagne à autoriser la conjuration de 1618. Il y a plus : l'ambassadeur y parle de cette conjuration et de son départ de Venise.

Puisque l'abbé de Saint-Réal cite les rapports du marquis de Bedemar, pourquoi ne dit-il pas que cet ambassadeur y déclare la conspiration dont on l'accusait, un attentat atroce et un projet absurde ?

Il parle aussi d'une instruction que ce ministre rédigea, dit-on, pour son successeur.

Voyons quelle confiance cette pièce peut mériter.

Bedemar recommande à D. Louis Bravo de mettre sur le compte des ministres tout ce qui aurait pu altérer la bonne intelligence entre l'Espagne et la république, sans ménager surtout son prédécesseur ni le duc d'Ossone, parce que c'est un moyen assuré de s'attirer la bienveillance et la confiance, que de blâmer hautement la conduite de l'un et de l'autre.

« Votre excellence, ajoute-t-il, peut dire qu'elle a vu avec peine, et que le roi lui-même a fort désapprouvé tout ce que le duc d'Ossone, qui n'en est pas moins un de ses plus fidèles et de ses plus habiles serviteurs, et moi, avons tenté et tramé. Les ennemis de l'Espagne peuvent en dire et en croire ce qu'ils voudront. Il nous suffit que le roi sache que nous n'avons fait que ce que nous prescrivait l'intérêt de son service.

Ces paroles seraient assez significatives, si l'on pouvait se persuader qu'elles eussent été tracées par ce ministre. Mais comment aurait-il pu dire en 1620 (c'est la date que porte cette instruction), que le duc d'Ossone était un des plus habiles et des plus fidèles serviteurs du roi, lorsque alors il était constant que ce vice-roi avait conspiré pour s'emparer de la couronne de Naples, et qu'il était déjà rappelé? L'ambassadeur ne pouvait pas non plus se déclarer coupable d'un de ces projets qu'on n'avoue qu'après le succès, ni encore moins donner à entendre que le roi l'avait approuvé. Ce sont de ces indiscretions que la diplomatie n'admet point, et qu'il n'avait aucune raison de commettre.

Comment le marquis de Bedemar serait-il tombé en contradiction avec lui-même? Comment, dans

(1) Dans le catalogue de la bibliothèque des Camaldules de Saint-Michel, à Murano, le P. Mittarelli désigne ainsi cette pièce : *Istruzione finta* di Alfonso Queva, ad Alviso Bravo.

Il y a, dans cette même instruction, un autre passage, qui contribue à faire douter de son authenticité : c'est celui

son instruction à son successeur, se serait-il vanté de la conjuration qu'on lui imputait? Comment aurait-il assuré qu'il l'avait tramée de l'aveu du roi, tandis que dans le compte qu'il rendait au roi de son ambassade, il repoussait cette accusation comme une calomnie, et déclarait ce projet attentatoire à l'honneur espagnol, impie, impraticable, absurde?

Il est donc évident qu'il n'a pu tenir ce langage; mais les Vénitiens avaient intérêt de le lui prêter, et un de leurs bibliographes a confirmé ce soupçon en nous avertissant naïvement que la prétendue instruction du marquis de Bedemar à son successeur n'était qu'une pièce supposée (1).

Saint-Réal raconte que le marquis de Bedemar et Jacques Pierre avaient envoyé à Naples un Français nommé Nolot, pour exposer au duc d'Ossone tout ce qui avait été fait à Venise, pour préparer le succès de la conjuration; que cet agent fut retenu à Naples pendant dix semaines, et qu'enfin le vice-roi le renvoya, avec une réponse, par laquelle il mandait qu'il était prêt à faire partir pour Venise des barques, des brigantins, et jusqu'à six mille hommes de troupes; et qu'en conséquence on se disposa à en venir à l'exécution de l'entreprise.

Tel est le récit de l'historien. Il dit avoir eu sous les yeux la dépêche du capitaine Jacques Pierre au duc d'Ossone. Elle existe à la bibliothèque du roi (2); en voici le texte : on va voir combien il diffère du récit de Saint-Réal. « J'ai envoyé à votre excellence le Bourguignon Laurent Nolot; il y a été retenu deux mois et demi. » (Ici Jacques Pierre expose les mesures qu'il avait prises); puis il ajoute, « tel était mon plan. Votre silence a dû me faire croire que vous ne l'approuviez pas. J'ai laissé les troupes étrangères s'accommoder avec la seigneurie, et cela dix jours avant l'arrivée de Nolot. Mais ce que j'ai offert, je l'offre encore. Je renvoie Nolot à votre excellence; c'est à elle de voir ce qu'elle jugera à propos de résoudre. »

Notre auteur raconte que le doge Donato étant mort pendant que la conspiration se tramait, son successeur, Antoine Priuli, qui arrivait du Frioul, fit son entrée à Venise, et que le marquis de Bedemar, n'ayant pas ses mesures prêtes pour troubler la fête, y assista avec plus de magnificence que personne. Voici des faits qui peuvent servir à faire apprécier ces détails.

L'ambassadeur de France, qui était allé faire un pèlerinage à Lorette, raconte, dans une lettre du 6

où le prétendu marquis de Bedemar recommande à don Louis de lire l'*Histoire de Venise*, et de se mettre au fait du gouvernement de cette république. Peut-on supposer qu'un pareil conseil soit nécessaire à un homme nommé à une ambassade, et lui soit donné par son prédécesseur ?

(2) Voyez-en la copie ci-après.